

PRESENTS : Michel CUDET, Marie-Cécile CHOLLAT-RAT, Patrice MORTREUIL, Nicole BRESTAZ, Thierry BEAUFORT, David BILLON LAROUTE, Michel KRYSTLIK, Dominique BARRAT, Jacqueline AYMOZ, Adrien CHOLLAT, Pierre EYMERY, Dominique GOVAERTS, Joëlle RAMBAUD, Nadine ROUX.

POUVOIRS : Marielle BRUNET a donné pouvoir à Michel CUDET
Richard MEYER a donné pouvoir à Patrice MORTREUIL
Nadine DELPHIN-POULAT a donné pouvoir à Marie-Cécile CHOLLAT-RAT

SECRETAIRE : Michel KRYSTLIK

En exercice : 19 Présents : 14 Votants : 17

COMPTE RENDU PRECEDENT

Adopté

INFORMATIONS GENERALES

- Réunions et manifestations à venir

Le calendrier est transmis à l'ensemble du conseil municipal.

- Lancement du parcours photographique en Valdaine le 15/09 à 19h en mairie
- Assemblée générale du club nautique à la Cîme le 15/09 à 20h

Depuis notre dernière séance de conseil municipal du 22 juin, nous n'avons pas eu de dossier majeur à traiter, ce qui prouve que nous avons bien mesuré l'intervalle estival.

Pendant ce laps de temps, les festivités se sont enchaînées dans de bonnes conditions avec des spectacles de qualité auxquels bon nombre d'entre vous ont participé. Les associations, qu'elles soient sportives ou culturelles ont bien animé le village. Le 70^{ème} anniversaire de la piscine a été digne de ses fondateurs et de ses animateurs. Pour sa 10^{ème} édition, la médiévale de Valdaine Animation a fait un sans-faute.

Nous avons entamé notre rentrée « parlementaire » avec deux dossiers chauds au menu.

- La Poste et la réduction de son amplitude d'ouverture hebdomadaire : le débat est toujours en cours ; nous sommes attendus le lundi 25 septembre pour une réunion à Grenoble avec la direction ; je serai accompagné de Michel Krystlik pour mener au mieux les débats sachant que nous avons défini une ligne de conduite jusqu'au boutiste, c'est-à-dire un refus de notre part de la solution que la Poste propose (à savoir 15h/semaine)
- Casino : dernières informations en notre possession, très récentes et confirmées : le propriétaire du bâtiment est la société AEW EUROPE, située en région parisienne. L'exploitant est CASINO (sous enseigne Leader Price) a un bail courant jusque fin 2019. La semaine prochaine, nous rencontrerons les responsables de ces 2 entreprises, à une date qui reste à définir. Nous sommes assistés par le service économique du pays voironnais pour tirer les marrons du feu et déboucher sur une solution qui satisfasse les 3 parties.

Nous serons amenés à nous prononcer sur le transfert des Aires d'Accueil des Gens du Voyage (AAGV) après la réunion de la CLECT. Les éléments d'analyse seront transmis ultérieurement.

Prochains conseils municipaux : 19/10 et 23/11 à 19h15

POLE ADMINISTRATIF & FINANCIER

✓ Administratif

✓ Désignation représentant CCAS

Madame Nadine ROUX a été désignée pour représenter la commune au sein du CCAS en remplacement de Béatrice GARCIA.

✓ Désignation représentant AFR

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'une Association Foncière de Remembrement (AFR) a été mise en place en 1986 sur les communes de CHIRENS, de MASSIEU et de SAINT GEOIRE EN VALDAINE. Depuis cette date, elle a engagé et réalisé l'ensemble des travaux et aménagements qui avaient été décidés par la Commission Communale d'Aménagement foncier. Sa dissolution a donc été décidée en 2006, et les trois communes membres de l'AFR ont accepté de recevoir par délibération tous les biens fonciers de l'AFR dans leur patrimoine communal respectif.

Le Conseil Municipal a désigné 4 représentants le 10 décembre 2015 : Anthony MAHE, Patrice MORTREUIL, Béatrice GARCIA, Adrien CHOLLAT.

Le départ annoncé de Mme Béatrice GARCIA nécessite son remplacement au sein de cette instance.

S'est porté candidat : Michel CUDET

Décision : accepté à l'unanimité

✓ Finances

✓ Frais de participation au fonctionnement de écoles : communes extérieures

Monsieur le Maire précise qu'une commune accueillant dans une école publique située sur son territoire un enfant dont la famille réside dans une autre commune, reçoit de cette dernière une contribution annuelle aux charges de l'école. La commune de St Geoire en Valdaine accueille des enfants des communes de Merlas, Velanne, St Sulpice des Rivoires et potentiellement d'autres.

Pour l'année scolaire 2015/2016, le coût annuel évalué par enfant était :

Ecole Elémentaire : 516.97 €

Ecole Maternelle : 1 297.15 €

La révision des coûts de fonctionnement effectuée (Ecole élémentaire : 497.57 € et Ecole maternelle 1 278.20 €), permet de maintenir les participations annuelles des communes extérieures de la manière suivante :

Communes de Velanne, St Sulpice des Rivoires et autres

Ecole élémentaire : 516.97 € par élève

Ecole maternelle : 800.00 € par élève

Commune de Merlas

Ecole élémentaire : 450 € par élève

Ecole maternelle : 750 € par élève

Une convention est à signer entre les communes pour valider cette décision.

Décision : accepté à l'unanimité

✓ Marché de restauration scolaire : attribution

Le contrat signé avec la Société CECILLON TRAITEUR arrivant à échéance un nouvel appel d'offre a été publié dans le journal « Les Affiches de Grenoble et du Dauphiné » ainsi que dans « L'Essor » le 9 juin 2017 avec une remise des offres fixée au 4 juillet 2017 à 12 heures.

Deux offres sont parvenues dans le délai imparti.

Les propositions ont été faites par :

- VERCORS RESTAURATION, 1 rue René Camphin, 38600 FONTAINE
- CECILLON TRAITEUR, ZA Les Levées, 38 470 VINAY

Les prix proposés avec la fourniture du pain sont les suivants :

	VERCORS RESTAURATION	CECILLON TRAITEUR
Tarif unique repas	3.20 ht	3.061 ht

Les offres ont été classées comme suit :

	VERCORS RESTAURATION	CECILLON TRAITEUR
Caractéristiques environnementales	1.5	1.7
Valeur technique de l'offre	3.75	4.75
Prix	2.7	3
Soit un total de	7.95	9.45

Considérant que l'offre de la Société CECILLON TRAITEUR est la plus avantageuse économiquement au regard des critères étudiés, il a été proposé de lui confier le marché de restauration scolaire pour une année renouvelable.

Décision : accepté à l'unanimité

- ✓ SEDI : délégation de maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'éclairage public secteur de « Champet »

Monsieur le Maire informa l'assemblée que le SEDI peut assurer la maîtrise d'ouvrage déléguée des travaux d'éclairage public, et apporter un financement de ceux-ci.

Il est proposé au Conseil municipal que la commune sollicite à la fois la maîtrise d'ouvrage déléguée et l'aide financière du SEDI pour les travaux sur le réseau d'éclairage public programmés en 2017.

Cette opération consiste à réaliser les travaux d'éclairage public de rénovation à « Champet » dont le montant estimatif s'élève à 26 440 € TTC.

Le SEDI ne propose une aide que lorsque le matériel d'éclairage public installé répond à certains critères d'efficacité énergétique, permettant l'obtention de certificats d'économie d'énergie (CEE). Il est donc proposé au Conseil municipal de porter une attention particulière à la performance des équipements installée afin de prétendre à cette aide.

Décision : accepté à l'unanimité

- ✓ Convention précaire de mise à disposition d'un local communal

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que les locaux municipaux à usage de bureaux administratifs, situés 541 route du Bourg, au 1^{er} étage du bâtiment dénommé Hôtel de Ville, occupés auparavant par la Trésorerie de St Geoire en Valdaine, sont vacants depuis le 1^{er} janvier 2016.

Ils se composent d'une surface de 88 m², comprenant un couloir desservant trois bureaux administratifs, un local de rangement et des sanitaires (un lavabo, un wc et une douche).

Afin d'exploiter ces locaux, qui relèvent de son domaine public, la commune a opté pour leur mise à disposition à titre précaire et révocable pour l'exercice d'une activité à compter du 1^{er} octobre 2017. A cette fin, elle a procédé à la mise en ligne d'une publicité sur son site Internet du 13 juillet au 31 août 2017 dans le respect des règles de mise en concurrence des candidats potentiel.

Il a été ainsi proposé la mise à disposition de bureaux administratifs vacants, à compter du 1^{er} octobre 2017, à titre précaire et révocable pour l'exercice d'une activité, par le biais d'une convention d'occupation précaire et révocable d'une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction. La redevance mensuelle a été évaluée approximativement à 700, 00 €, charges non incluses. Il a été précisé que la sélection du candidat sera déterminée en séance du conseil municipal.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un seul candidat a postulé pour cette offre : la société FLUOO, sise zone artisanale du Parvis, Voiron (38500), immatriculée sous le numéro de SIRET 48150374600044 et représentée par Monsieur Jonathan SIMON, gérant. Son activité commerciale se définit comme telle : « création et commercialisation de tous produits publicitaires, notamment en catalogue et internet ».

Monsieur le Maire a proposé au conseil municipal de délibérer sur l'acceptation de cette candidature et la mise à disposition des locaux municipaux susvisés à cette dernière par le biais d'une convention d'occupation du domaine public à titre précaire et révocable. La convention reprendra les conditions énoncées ci-dessus, à savoir une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction et moyennant une redevance mensuelle de 700,00 €, charges non incluses.

Décision : accepté avec une abstention.

✓ **Convention de service avec la résidence autonomie de Plampalais**

Les agents techniques de la ville sont sollicités pour des interventions au sein de la résidence autonomie de Plampalais de Saint Geoire en Valdaine. Il est proposé aujourd'hui de reconduire la convention entre le Centre Communal d'Action Sociale et la Commune pour les actions réalisées par les agents pour le compte de l'établissement.

Le temps moyen est estimé à 12 h par semaine pour un coût horaire de base de 15,70 €.

Décision : accepté à l'unanimité

✓ **Convention de mise à disposition de locaux : « Ski Nordique Chartrousin »**

L'association « Ski Nordique Chartrousin » a comme objet associatif, la pratique de ski de fond et du biathlon. Elle a sollicité la municipalité pour utiliser la salle du deuxième étage du centre de loisirs afin d'y pratiquer des entraînements de tir une fois par semaine.

Une convention précisant les modalités de mise à disposition, notamment à titre gracieux, est à signer entre les parties.

Décision : accepté à l'unanimité

✓ **Convention de partenariat : Relais Assistants Maternels de la Valdaine**

Les communes du bassin de vie de la Valdaine ont signé un Contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Isère dont une des actions concerne le relais d'assistants maternels sur leur territoire.

Une convention, ayant pour objet la détermination des modalités d'organisation, de fonctionnement et de participation financière de chaque commune est à signer.

Elle porte sur la période du 1^{er} septembre 2016 au 31 décembre 2017.

Décision : accepté à l'unanimité

POLE ETUDES – TRAVAUX – PROJETS

✓ **Aménagement d'accessibilité de l'Espace Versoud : attribution lot n°7**

Il est rappelé que 10 lots composent le marché de travaux d'aménagement d'accessibilité de l'espace Versoud.

Après ouverture des plis le 24 juillet 2016 et analyse, le lot n°7 était attribué à l'entreprise VITTE CARRELAGE qui a déposé son bilan depuis.

Il convient aujourd'hui d'attribuer ce lot :

	ENTREPRISE	MONTANT HT
Lot 7: Carrelage Faïence	CONCEPT SOLS	19 375,45 €

Décision : accepté à l'unanimité

Les travaux d'accessibilité de l'espace Versoud ont repris après la pause estivale avec les aménagements extérieurs (création du cheminement et du massif). Le désamiantage sera réalisé à partir du 18 septembre et la rampe posée début octobre pour l'accès à la salle de la Cîme.

✓ **Déneigement :**

Deux prestataires sont retenus pour effectuer le déneigement d'une partie de la voirie communale. L'un des deux ne poursuit pas pour la saison 2017-2018. Le second propose de reprendre le circuit laissé vacant mais il faut équiper le tracteur pour le déneigement (commandes hydrauliques et lame). Une convention viendra formaliser les engagements des parties.

✓ **Pose deuxième panneau à message variable :**

La société LUMIPLAN a été retenue pour la fourniture et la pose d'un deuxième PMV sur la place du 19 mars 1962. Le massif béton recevant la structure sera réalisé la semaine prochaine. Le branchement électrique prendra un peu plus de temps.

✓ **Remplacement de la barrière à l'Auberge du val d'Ainan après sinistre :**

La nouvelle barrière est au moulage du fait de sa particularité de réalisation. Elle sera posée ensuite dans les règles de l'art sans dénaturer le bâtiment.

✓ **Eaux pluviales secteur Consuoz**

L'entreprise MARIZI va intervenir pour la canalisation des eaux pluviales.

✓ **Tailles des haies privées**

Des courriers seront adressés aux habitants qui ne respectent pas les règles de taille de leur haie en rappelant les obligations auxquelles ils sont tenus.

✓ **Voirie départementale**

- Le responsable voirie du secteur du conseil départemental de l'Isère a programmé la réfection de chaussée de la poste à la place du 19 mars 1962 pour 2018.
- Il a également validé la pose d'un avaloir route de St Sulpice des Rivoires.
- Il a proposé la création d'une « écluse » route des mille martyrs pour la réduction de la vitesse à son démarrage

POLE ENVIRONNEMENT – DEVELOPPEMENT DURABLE – URBANISME

✓ **Commission Urbanisme du 18 juillet 2017**

CERTIFICATS D'URBANISME

CUb 38 386 17 20013 – Récépissé le 15 mars 2017

Demandeur : Béatrice Beauvais

Adresse du terrain : Le Petit Consuoz – Route du Petit Consuoz

Objet : vente parcelle en vue de la construction d'une maison individuelle de 100m² d'emprise au sol

Section (s) / Parcelle (s) : AV 181

Zonage : Ne

Arrêté favorable

CUa 38 386 17 20029 – Récépissé le 16 juin 2017

Demandeur : M^e Corinne Varengo Di Marco

Adresse du terrain : Grosset

Objet : vente Domingo / Palazzotto

Section (s) / Parcelle (s) : AD 225 – AD 226 – AD 227

Zonage : AD 225 = Nhb1

AD 226 = Nh, Nhb1 et Nhpeb3

AD 227 = Nh, Nhb2 et Nhpeb3

CUa 38 386 17 20030 – Récépissé le 19 juin 2017

Demandeur : M^e Marc Billon-Galland

Adresse du terrain : Le Bigallet

Objet : cession fonds de commerce

Section (s) / Parcelle (s) : AN 234

Zonage : Ueb4

CUa 38 386 17 20031 – Récépissé le 19 juin 2017

Demandeur : M^e Dominique Jacquot

Adresse du terrain : Le Boyet – impasse de la Motte Castrale

Objet : vente Mule / Sartori

Section (s) / Parcelle (s) : AN 33 – AN 252 – AN 255

Zonage : Ub

CUa 38 386 17 20032 – Récépissé le 20 juin 2017

Demandeur : AB2C Notaires

Adresse du terrain : Grosset

Objet : succession Alain Mignot

Section (s) / Parcelle (s) : AD 333

Zonage : Apea et Apeb1

CUa 38 386 17 20033 – Récépissé le 20 juin 2017

Demandeur : AB2C Notaires

Adresse du terrain : Le Mollard

Objet : succession Alain Mignot

Section (s) / Parcelle (s) : AD 24

Zonage : Ape et Apeb2

CUa 38 386 17 20034 – Récépissé le 20 juin 2017

Demandeur : AB2C Notaires

Adresse du terrain : Le Mollard

Objet : succession Alain Mignot

Section (s) / Parcelle (s) : AD 21 – AD 22 – AD 23 – AD 159

Zonage : AD 21 = Nh

AD 23 = Nhpe

AD 22 = Apeb1

AD 159 = Nhpe

CUa 38 386 17 20035 – Récépissé le 20 juin 2017

Demandeur : AB2C Notaires

Adresse du terrain : Le Mollard

Objet : succession Alain Mignot

Section (s) / Parcelle (s) : AD 32 – AD 33 – AD 39 – AD 40 – AD 43

Zonage : AD 32 = Ape et Apeb2

AD 40 = Ape et Apeb1

AD 33 = Ape

AD 43 = Apea

AD 39 = A

CUa 38 386 17 20036 – Récépissé le 5 juillet 2017

Demandeur : AB2C Notaires

Adresse du terrain : Consuoz

Objet : vente Stropiano / Goncalves – Guiboud-Ribaud

Section (s) / Parcelle (s) : AV 14

Zonage : Neb1 et Ab1

CUa 38 386 17 20037 – Récépissé le 7 juillet 2017

Demandeur : M^e François Gass

Adresse du terrain : Le Boulongeat

Objet : vente Bastide / Bourderiat – Pinsard

Section (s) / Parcelle (s) : AL 311 – AL 382

Zonage : AL 311 = Nh et Nhb1

AL 382 = Ab1

CUa 38 386 17 20038 – Récépissé le 10 juillet 2017

Demandeur : M^e Julie Maistre du Chambon

Adresse du terrain : Consuoz

Objet : vente Magnéa / Torrin

Section (s) / Parcelle (s) : AV 170 – AV 184

Zonage : AV 170 = Ne

AV 184 = A

CUa 38 386 17 20039 – Récépissé le 11 juillet 2017

Demandeur : AB2C Notaires

Adresse du terrain : La Villette

Objet : SCI Vendôme / Merouani

Section (s) / Parcelle (s) : AM 149

Zonage : Uab2

CUa 38 386 17 20040 – Récépissé le 17 juillet 2017

Demandeur : AB2C Notaires

Adresse du terrain : Le Bourg

Objet : donation Arnaud-Godet

Section (s) / Parcelle (s) : AM 87

Zonage : Uab2

DECLARATIONS PREALABLES

DP de division 38 386 17 20011 – Récépissé le 16 mars 2017

Demander : Cabinet ISAGEO (pour le compte de la succession Dorel)

Adresse du terrain : route du Roulet

Objet : création de 3 lots

Section (s) / Parcelle (s) : AN 112 – 113 et AN 117

Zonage : Ub

Arrêté favorable du 16 mai 2017

DP de division 38 386 17 20012 – Récépissé le 17 mars 2017

Demander : Cabinet ISAGEO (pour le compte de Mme Blusset)

Adresse du terrain : route du Roulet

Objet : création de 2 lots

Section (s) / Parcelle (s) : AN 420

Zonage : Ub

Arrêté favorable du 17 mai 2017

DP 38 386 17 20016 – Récépissé le 10 avril 2017

Demander : Julie Chollat-Rat

Adresse du terrain : Place Chaffardière

Objet : installation d'une clôture

Section (s) / Parcelle (s) : AN 198

Zonage : Ubb4

Avis favorable de l'ABF avec prescriptions et de la commission

DP 38 386 17 20017 – Récépissé le 4 mai 2017

Demander : Brigitte Bréart de Boisanger

Adresse du terrain : impasse de la Motte Castrale

Objet : changement des menuiseries

Section (s) / Parcelle (s) : AW 236

Zonage : Ub

Avis favorable de l'ABF avec prescriptions et de la commission

DP 38 386 17 20034 – Récépissé le 16 juin 2017

Demander : Domaine de Cotagon

Adresse du terrain : voie de Cotagon

Objet : changement des menuiseries

Section (s) / Parcelle (s) : AC 202

Zonage : Uhpe et Uhpeb1

Avis favorable de la commission

DP 38 386 17 20035 – Récépissé le 22 juin 2017

Demander : Stéphane Cacciato

Adresse du terrain : Les Hopitaux

Objet : création de deux ouvertures

Section (s) / Parcelle (s) : AX 183 – AX 256 – AX 258 – AX 259 – AX 262 – AX 264 – AX 266

Zonage : Nh

Avis favorable de la commission

DP 38 386 17 20036 – Récépissé le 23 juin 2017

Demander : Régine Lehmann

Adresse du terrain : rue du Souvenir Français

Objet : repassage de la toiture

Section (s) / Parcelle (s) : AN 19

Zonage : Uab1

Instruction en cours

DP 38 386 17 20037 – Récépissé le 7 juillet 2017

Demander : Robert Balthazard

Adresse du terrain : Basset

Objet : création d'une clôture en panneau rigide

Section (s) / Parcelle (s) : AP 241

Zonage : Nh et Nhb

Avis favorable de la commission

DP 38 386 17 20038 – Récépissé le 7 juillet 2017

Demandeur : Cyril Bano

Adresse du terrain : montée des Trois Pierres

Objet : réfection de la toiture et création de deux fenêtres de toit

Section (s) / Parcelle (s) : AN 149

Zonage : Uab1

Instruction en cours

DP 38 386 17 20039 – Récépissé le 10 juillet 2017

Demandeur : Sylvie Monnet

Adresse du terrain : La Glacière – voie de la Glacière

Objet : réfection de la toiture

Section (s) / Parcelle (s) : AE 47

Zonage : Ab2

Avis favorable de la commission

PERMIS DE CONSTRUIRE

PC 38 386 16 20004 – Récépissé le 10 novembre 2016

Demandeur : JK Promotion – M. Nicolas Janet

Adresse du terrain : Le Moulin – St Paul

Objet : construction de 17 logements : 8 villas et 1 immeuble de 9 logements

Section (s) / Parcelle (s) : AL 386 – AL 384 – AL 5 – AL 7 – AL 264 – AL 265 – AL 387 – AL 407

Zonage : AL 386 = Ubb4

AL 264 = As

AL 384 = As

AL 265 = Ubb4 et Ub

AL 5 = Ubb4

AL 387 = Ubb4

AL 7 = As

AL 407 = Auab4

Arrêté de refus du 13 juillet 2017

PC 38 386 17 20001 – Récépissé le 9 mai 2017

Demandeur : Bernard Budillon-Rabatel

Adresse du terrain : impasse de la Motte Castrale

Objet : construction d'une maison individuelle

Section (s) / Parcelle (s) : AW 394

Zonage : Ub

Avis favorable de l'ABF avec prescriptions qui devront être prise en compte par le demandeur dans son projet de construction. Pièces complémentaires déposées le 7 juillet et transmises à l'ABF pour nouvel avis.

PC 38 386 17 20002 – Récépissé le 26 mai 2017

Demandeur : Celine Guiboud-Ribaud / Camille Martin

Adresse du terrain : impasse de la Motte Castrale

Objet : construction d'une maison individuelle

Section (s) / Parcelle (s) : AW 392

Zonage : Ub

Avis défavorable de l'ABF avec recommandations qui devront être prise en compte par le demandeur dans son projet de construction.

DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER

M^e Marc Billon-Galland

Adresse du terrain : Le Bigallet

Section (s) / Parcelle (s) : AN 234

Pas d'exercice du droit de préemption

AB2C Notaires

Adresse du terrain : Le Boyet

Section (s) / Parcelle (s) : AW 33 – AW 252 – AW 255

Pas d'exercice du droit de préemption

M^e Marc Billon-Galland

Adresse du terrain : Le Roulet

Section (s) / Parcelle (s) : AS 409

Pas d'exercice du droit de préemption

DIVERS

- Devenir de l'ancien Centre de Loisirs
- ✓ Commission Urbanisme du 12 septembre 2017

CERTIFICATS D'URBANISME

CUa 38 386 17 20045 – réceptionné le 18 août 2017

Demandeur : AB2C Notaires

Adresse du terrain : Le Boyet

Objet : Vente Delphin-Poulat / Budillon Rabatel

Section (s) / Parcelle (s) : AW 254

Zonage : Ub

CUb 38 386 17 20046 – réceptionné le 5 septembre 2017

Demandeur : Agence Proximo

Adresse du terrain : Le Petit Consuoz

Objet : projet de construction

Section (s) / Parcelle (s) : AV 200 – AV 201

Zonage : Ne

Instruction en cours

DECLARATIONS PREALABLES

DP 38 386 17 20040 – Réceptionné le 21 juillet 2017

Demandeur : Cabinet Sintégra pour le compte de Mme Maryvonne Krystlik

Adresse du terrain : route Dode de la Brunerie

Objet : création de quatre lots

Section (s) / Parcelle (s) : ZA 208

Zonage : Ub

Arrêté du 11 août 2017

DP 38 386 17 20041 – Réceptionné le 26 juillet 2017

Demandeur : Catherine Ducloy

Adresse du terrain : route du Bourg

Objet : mise en peinture des boiseries

Section (s) / Parcelle (s) : AM 195

Zonage : Uab1

L'architecte des bâtiments de France donne son accord

Avis favorable de la commission et de l'architecte des bâtiments de France

DP 38 386 17 20043 – Réceptionné le 27 juillet 2017

Demandeur : SC Perspective pour le compte de M. Pascal Pech

Adresse du terrain : Champet

Objet : création d'une fenêtre de toit – déplacement du auvent – création d'un muret d'une hauteur de 1,20m

Section (s) / Parcelle (s) : AH 285

Zonage : Ubb4

Avis favorable de la commission

DP 38 386 17 20044 – Réceptionné le 4 août 2017

Demandeur : Philippe Crouzet

Adresse du terrain : route de Savoie

Objet : transformation d'une porte-fenêtre en fenêtre

Section (s) / Parcelle (s) : AH 286

Zonage : Uab2

Avis favorable de la commission

DP 38 386 17 20045 – Récépissé le 16 août 2017

Demandeur : SCI du Tilleul, Michèle Tirard

Adresse du terrain : 449 route de la Pale – La Pale

Objet : réfection de la toiture, isolation, changement de 4 fenêtres de toit

Section (s) / Parcelle (s) : AI 44

Zonage : Nh

Avis favorable de la commission

DP 38 386 17 20046 – Récépissé le 18 août 2017

Demandeur : Jean-Marc Segura

Adresse du terrain : route des Hôpitaux

Objet : création de fenêtres de toit

Section (s) / Parcelle (s) : AX 245

Zonage : Nh et A

Demande de pièces complémentaires sollicitées par la commission d'urbanisme

DP 38 386 17 20047 – Récépissé le 11 septembre 2017

Demandeur : Serge Celli

Adresse du terrain : route des Mille Martyrs

Objet : création d'un abri de jardin

Section (s) / Parcelle (s) : AK 9

Zonage : Ubb1

Avis favorable de la commission

DP 38 386 17 20048 – Récépissé le 11 septembre 2017

Demandeur : Patrick Fabiani

Adresse du terrain : route Cormérieru

Objet : ravalement de façade

Section (s) / Parcelle (s) : AO 54

Zonage : Nhb2

Avis favorable de la commission

PERMIS DE CONSTRUIRE

PC 38 386 17 20001 – Récépissé le 9 mai 2017

Demandeur : Bernard Budillon-Rabatel

Adresse du terrain : impasse de la Motte Castrale

Objet : construction d'une maison individuelle

Section (s) / Parcelle (s) : AW 394

Zonage : Ub

Avis favorable de l'ABF avec prescriptions qui devront être prise en compte par le demandeur dans son projet de construction. Pièces complémentaires déposées le 7 juillet et transmises à l'ABF pour nouvel avis.

Arrêté favorable du 8 août 2017

PC 38 386 17 20002 – Récépissé le 26 mai 2017

Demandeur : Celine Guiboud-Ribaud / Camille Martin

Adresse du terrain : impasse de la Motte Castrale

Objet : construction d'une maison individuelle

Section (s) / Parcelle (s) : AW 392

Zonage : Ub

Avis défavorable de l'ABF avec recommandations qui devront être prise en compte par le demandeur dans son projet de construction.

Instruction en cours

PC 38 386 17 20003 – Récépissé le 1^{er} août 2017

Demandeur : Claire Maillot / Eric Pimienta

Adresse du terrain : Consuoz

Objet : construction d'une maison individuelle

Section (s) / Parcelle (s) : AV 199 et 202

Zonage : Ne

Demande de pièces complémentaires sollicitées par le service instructeur.

Instruction en cours

PC 38 386 17 20004 – Récépissé le 22 août 2017

Demandeur : Raphaël Sartori

Adresse du terrain : impasse de la Motte Castrale

Objet : construction d'une maison individuelle

Section (s) / Parcelle (s) : AW 389

Zonage : Ub

Instruction en cours

DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER

Tribunal de Grande Instance

Adresse du terrain : lotissement « Les Amaryllis » - Les Rieux

Section (s) / Parcelle (s) : AS 311

Pas d'exercice du droit de préemption

M^e René Demski

Adresse du terrain : voie des Michauds

Section (s) / Parcelle (s) : AL 451 et AL 554

Pas d'exercice du droit de préemption

AB2C Notaire

Adresse du terrain : rue de Verdun

Section (s) / Parcelle (s) : AM 149

Pas d'exercice du droit de préemption

AB2C Notaire

Adresse du terrain : impasse de la Motte Castrale

Section (s) / Parcelle (s) : AW 254p (lot A)

Pas d'exercice du droit de préemption

AB2C Notaire

Adresse du terrain : impasse de la Motte Castrale

Section (s) / Parcelle (s) : AW 254p (lot B)

Pas d'exercice du droit de préemption

✓ Cession SCI Le Boyet : parcelles AW 213, 243, 329

Les débats sur ce sujet nécessitant des compléments d'informations, le dossier est ajourné.

POLE SCOLAIRE – CULTURE

➤ NAP : Convention avec l'association « Enfance & Loisirs la Valdaine »

Depuis le 2 septembre 2014 et la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, la commune est chargée de l'organisation des Nouvelles Activités Périscolaires (NAP).

Ces dernières se déroulent le jeudi après-midi de 13h30 à 16h30 et concernent l'école primaire.

Afin de proposer des interventions de qualité, encadrées par du personnel formé, la commune a sollicité l'association « Enfance & Loisirs la Valdaine » pour participer à ces NAP. Cette dernière a accepté.

Les modalités sont reprises dans une convention signée entre les deux parties.

Il est demandé au conseil municipal d'accepter la proposition de l'association « Enfance & Loisirs La Valdaine » et d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention pour l'année scolaire 2017-2018.

Décision : accepté à l'unanimité

➤ NAP : Convention avec l'association « USV Basket »

Afin de proposer des interventions de qualité, encadrées par du personnel formé, la commune a sollicité l'association « USVBasket » pour participer à ces NAP. Cette dernière a accepté.

Le partenariat consiste à l'encadrement des activités par des personnels de l'association en fonction du programme établi en concertation avec la commune.

Les modalités sont reprises dans une convention signée entre les deux parties.

Il est demandé au conseil municipal d'accepter la proposition de l'association « USVBasket » et d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention pour l'année scolaire 2017-2018.

Décision : accepté à l'unanimité

➤ Points d'information de la commission Scolaire

- Maternelle Lambertière:

Les enfants sont 69 répartis en trois classes. L'ATSEM qui accompagne dans le transport scolaire a changé de circuit pour être plus tôt à l'école le matin et ainsi accueillir les enfants de petite section avec l'enseignante.

Dans le cadre de « Terres insolites » une intervention aura lieu le 13 octobre dans l'école.

- Élémentaire Val'Joie :

Les enfants sont 130 répartis en 5 classes.

Dans le cadre de « Terres insolites » une intervention aura lieu le 12 octobre dans l'école.

- Le CMJ s'est réuni en fin de vacances scolaires pour la préparation de cartes de vœux qui seront remises avec les colis en cette fin d'année.
- L'appel à candidature pour remplacer les jeunes partis vers le collège sont lancés afin de réaliser des élections avant les vacances de la Toussaint. Cela concerne les élèves de Cm1.
- Les aides au devoir sont suspendues pour le moment dans l'attente du positionnement des enseignants et la réforme en cours.